

COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020, à 19h00

Date de la convocation et de l'affichage : 18 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Louvie-Soubiron proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général de Collectivités territoriales.

Présents : SARRAILH Gérard, LASSEBIE Roger, CRASPAY Christophe, MATHIEU Michel, LAZAYRES Chrishélène, CRASPAIL Maité, SOULE Michel, FOURGUET Jean-Lin, GALOUYE Camille, LEGLISE Vincent, OTTEN Martine

Absent : 0

Secrétaire de séance : LAZAYRES Chrishélène

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice : 11
- ayant participé aux délibérations 11

La séance est ouverte à : 19h05

1/ Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le nombre maximum d'adjoints autorisé ne doit pas être supérieur à 30 % du nombre des conseillers.

Aussi, le nombre d'adjoints pour Louvie-Soubiron est de trois maximum

Le nombre d'adjoints est fixé pour la durée de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à **trois** le nombre des adjoints sur Louvie-Soubiron

2/ Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice 1015	Montant mensuel de l'indemnité au 20 mars 2020
Maire	17.84 %	693.87
1 ^{er} Adjoint	7.44 %	289.37

2 ^{ème} Adjoint	7.44%	289.37
3 ^{ème} Adjoint	7.44%	289.37
Montant mensuel des indemnités allouées		<u>1561.98 €.</u>

3/ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

4/ Mode désignation des délégués dans les différentes structures communales, intercommunales et commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein des différentes structures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et non au scrutin secret la désignation des délégués élus dans :

- les commissions communales
- les structures communales
- les structures intercommunales

5/ Désignation des délégués dans les commissions communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les membres suivants :

1 – Commission pastorale :

- Jean-Lin FOURGUET
- Martine OTTEN
- Gérard SARRAILH
- Michel SOULE
- Michel MATHIEU

2 – Commission des travaux et appel d'offres :

- Roger LASSEBIE
- Christophe CRASPAY
- Camille GALOUYE
- Maïté CRASPAIL
- Vincent LEGLISE
- Michel SOULE
- Gérard SARRAILH
- Michel MATHIEU

3- S.S.I.A.D. (Service de soins infirmiers à domicile)

- Chrishélène LAZAYRES
- Camille GALOUYE

4- Commission de contrôle des listes électorales :

- Chrishélène LAZAYRES

5- Site internet :

- Camille GALOUYE

6/ Désignation des délégués dans les commissions intercommunales :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein des structures intercommunales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

1 – Maison de retraite (SIVU Estibère) :

Titulaire : Gérard SARRAILH

Suppléant : Maité CRASPAIL

2 – Commission syndicale du Haut-Ossau :

Titulaire : Roger LASSEBIE

Suppléant : Michel SOULE

3 – Communauté de communes de la Vallée d'Ossau :

Titulaire : Gérard SARRAILH

Remplaçant : Christophe CRASPAY (1^{er} adjoint)

7/ Désignation des membres de la CCID :

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune :

- Communes de moins de 2 000 habitants :

o le maire ou l'adjoint délégué, président ;

o 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Les conditions exigées par le Code Général des Impôts pour être membre d'une CCID sont strictes :

- être de nationalité française ;

- être âgé de 25 ans minimum ;

- jouir de ses droits civils ;

- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) ;

- être familiarisé avec la vie de la commune ;

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste dressée par le Conseil Municipal doit comporter suffisamment de noms afin que Directeur Départemental des Finances Publiques puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit donc comporter :

- 12 noms pour les communes de 2 000 habitants ou moins ;

- 1 commissaire doit être domicilié en dehors de la commune ;

- La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal

Nom et Prénom	Qualité
SARRAILH Gérard	Maire - Président
CRASPAY Christophe	Commissaire Titulaire
LEGLISE Vincent	Commissaire Titulaire
LASSEBIE Roger	Commissaire Titulaire
CRASPAIL Marie-Thérèse	Commissaire Titulaire
FOURGUET Jean-Lin	Commissaire Titulaire
GALOUYE Camille	Commissaire Titulaire
MATHIEU Michel	Commissaire Suppléant
LAZAYRES Christine Hélène	Commissaire Suppléant
SOULE Michel	Commissaire Suppléant
LAZAYRES Jean-Loup	Commissaire Suppléant
BAYLOCQ Marie-Pierre	Commissaire Suppléant
IBANEZ Isabel	Commissaire Suppléant

8/ Informations diverses

Bilan des élections

Les électeurs de Louvie-Soubiron ont participé à près de 95 % au dernier scrutin municipal, octroyant à l'équipe présentée par le maire et l'équipe sortants près de 70% des suffrages, et ce, de façon homogène, c'est à dire avec de très faibles écarts entre les candidats.

Un succès que nous voulons modeste, mais qu'il convient d'attribuer d'une part au bilan des deux mandats précédents, mais aussi à la confiance qu'ont voulu donner nos électeurs aux membres de l'équipe sortante comme aux 4 nouveaux membres de cette liste.

Un résultat de scrutin qui a été accentué notamment par le remarquable score que nous réalisons aux Eschartès (17 voix sur 22) et qui s'explique par notre implication dans notre hameau, non pas occasionnellement et à la veille des élections, mais au contraire de façon continue et sincère, à l'écoute de tous, et cela depuis 2008.

Ainsi donc, les longs 50 Km qui nous séparent des Eschartès se sont vus être atténués par les relations de proximité et aussi la confiance retrouvée tant avec nos administrés qu'avec l'équipe municipale de Ferrières.

Nul besoin de s'attarder sur les propos qui ont pu être portés contre nous, ça et là, le score du 15 Mars répond en tous points à ceux qui localement ont tenté de jeter le doute sur nous durant la campagne, tout comme ceux qui par ingérence ont essayé de venir souffler le chaud et le froid à Louvie-Soubiron tel le président de la CCVO.

Avec 92 % de votes exprimés, Louvie-Soubiron prend la 1^{ère} place dans la vie citoyenne et démocratique de la Vallée.

Avec seulement 40 % de votes exprimés à Arudy, la première ville de la vallée d'Ossau occupe en revanche la dernière place ; chacun en tirera les bonnes conclusions.

Les enjeux du mandat qui débute

Sur le plan communal

Courbès :

Le chantier de Courbès sera le projet unique de 2020, mais il est lourd financièrement à porter (30 000€ d'éclairage public, FT 20 000€, BT 112 000€, AEP 91 000€, soit un coût à budgéter de 253 000€).

Des travaux préalables ont déjà été réalisés en 2019, tel le bassin de Landique (60 000€) et l'élargissement du fond de Courbès (56 000€).

L'opération devrait avoisiner au final les 400 000€.

Reste à finaliser l'achat du terrain avec M. Merlet pour l'implantation de la bache de réserve incendie ; les travaux pourraient débiter à l'automne.

Step :

L'enjeu station d'épuration est de poursuivre le travail engagé sous l'autorité du sous-préfet pour mettre en place une convention financière mais aussi une gouvernance durable de cette structure afin de pouvoir engager le plus rapidement possible les travaux nécessaires à la réhabilitation de cette installation.

Il convient en préalable aussi de lancer un schéma directeur de l'eau ainsi que de l'assainissement (Béost en fait de même).

L'issue de cette affaire dépendra du degré de partenariat de la commune de Béost.

A noter que la procédure de mandatement d'office a contraint Béost de nous verser les 21 000€ d'impayés, dûs depuis 2013 et que les frais d'indemnisation de l'expert judiciaire s'élèvent pour le moment à 21 000€ (8 000€ en 2013 auxquels viennent se rajouter 13 000€ cette année).

Source de Pourillos :

La découverte, quelques jours à peine avant les élections, que le SMNEP avait déclenché une procédure d'appropriation de cette ressource, envisageant de surcroît de recourir à l'expropriation de la commune est une atteinte sans précédent à la souveraineté de notre commune.

Rappelons que le SMNEP ne dispose d'aucun accord de la part de Louvie-Soubiron.

Dès connaissance du fait, nous avons adressé un courrier au président du SMNEP, lui intimant de cesser toute poursuite du projet.

S'en est suivie une entrevue entre le maire et le président du SMNEP, ce dernier reconnaissant sa maladresse et exprimant son souhait de rétablir un dialogue constructif avec notre commune.

Nous avons informé le SMNEP que le préalable à toute discussion serait conditionné au retrait de la délibération prise par le SMNEP.

Par ailleurs, nous avons porté à la connaissance du président du SMNEP :

- que notre commune est déjà engagée dans un projet autour de cette source avec la commune de Ferrières,
- qu'un partenariat existe déjà avec le Pays de Nay et la commune de Ferrières pour l'approvisionnement en eau potable des Eschartès,
- que le quartier des Eschartès ainsi que celui de La Herrère souffrent d'un déficit en eau potable,
- que la commune de Louvie-Soubiron est à la recherche de ressources financières supplémentaires.

Enjeux intercommunaux :

A Isale :

Rappelons que le pôle agroalimentaire abrite les établissements Lahouratate, l'abattoir d'Ossau et le centre de collecte d'ovins soit un chiffre d'affaires de 10MEuros et près de 40 salariés directs. Le rôle de notre commune sera de contribuer au bon fonctionnement de l'espace agroalimentaire de la vallée d'Ossau, en étant vigilants quant aux dégâts provoqués par les crues du gave (STEP et bâtiment de stockage de l'eau potable), en maintenant une STEP en bon état de fonctionnement, et en facilitant la construction de l'atelier de découpe.

Bassin de vie du Haut Ossau :

Accompagner les initiatives visant à préserver le bassin de vie du Haut Ossau, notamment la structure EHPAD de Laruns, en prenant en compte les leçons tirées de la pandémie coronavirus, qui est venue rebattre les cartes, montrant très clairement la résilience des petites structures face aux regroupements. Soutenir aussi les initiatives visant à préserver l'activité thermale du Valentin, sinistrée depuis plusieurs années dans l'indifférence générale.

Dans ce domaine comme dans d'autres, les structures territoriales, commune / département, qui étaient jusque-là vouées à disparaître au profit des Régions et des intercommunalités, semblaient déjà avoir regagné des lettres de noblesse et ce, depuis la crise des gilets jaunes. La crise sanitaire qui a mis à genoux les puissances de ce monde est venue amplifier ce phénomène, confortant nos administrés que les communes sont bien le premier rempart de l'organisation territoriale de notre pays. Ainsi donc, le « plus grand, plus beau », le « recopiage » de modèles imposés par telle ou telle institution centrale, doit laisser sa place aux initiatives locales, à des projets adaptés à notre territoire dans le respect des bassins de vie existants et non au profit du seul bourg centre.

Pour cela, l'intercommunalité doit jouer un rôle fédérateur des communes et non s'imposer telle une structure de substitution comme c'est le cas en Vallée d'Ossau.

Souveraineté des communes :

Combattre et condamner toute ingérence telle que celle du SMNEP sur la source de Pourrios, mais aussi celle de la CCVO telle qu'entreprise par son président à Louvie-Soubiron à propos de la modification des statuts. Le changement de position du maire de Louvie-Soubiron vis à vis de la CCVO a été expliqué durant la campagne, et le résultat du scrutin montre que les gens ont bien compris ce recentrage.

Réseau d'eau Courbès :

6 entreprises ont répondu
2 sortent du lot
Hastoy à 82 400€
Arex à 89 700€

Le reste se situe entre 119 500€ et 149 000€

Mur de Poussac :

Coût de l'opération 25 000€ HT
Le remontage du mur est terminé; restent la murette et les barrières de protection à faire
La commune a obtenu une subvention de 4400€ de la part du Conseil Départemental 64.
Reste à obtenir la subvention fond de solidarité de l'Etat.

Ouverture des estives :

6 Juin pour les vaches
13 Juin pour les chevaux

Fréquentation des pistes :

Présence de plusieurs véhicules non autorisés dont des pêcheurs ainsi que des motos de trial ont été signalés au niveau du Pè de Larroun le jeudi de l'ascension.
Les faits seront signalés à la gendarmerie.

Ouverture des pistes :

Les pistes du soum de Laroun, d'Auzu et la mini piste du col coté Eschartès ont été dégagées par l'entreprise Gaspé.

La pose d'un abreuvoir a été réalisée à l'Estélade et les autres points d'abreuvement ont été repris.

Masques :

2 masques « grand public » ont été distribués à chaque résident de Louvie-Soubiron

Grange Brocco quartier Lis :

Les propriétaires ont signalé des faits d'intrusion et de vol durant la période de confinement.

Fin de séance à : 21h00

Le Maire,

Gérard SARRAILH



Approbation du compte rendu du 25 mai 2020 par les membres présents :

Gérard SARRAILH	Christophe CRASPAY	Vincent LEGLISE	Roger LASSEBIE
Maïté CRASPAIL	Jean-Lin FOURGUET	Camille GALOUYE	Michel MATHIEU
Chrishélène LAZAYRES	Martine OTTEN	Michel SOULE	